



Formation à la communication promotionnelle (IFP et CIP)

Mardi 13 octobre 2020

Comment allier conformité et marketing promotionnelle ? Quels sont les différents types d'informations ? Quelles sont les bonnes pratiques en termes de commercialisation d'une offre de financement ?

Cette formation est à destination des IFP et des CIP.



Financement Participatif France (SIRET 804 506 798 00045) est enregistré en tant que prestataire de formation sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, référencable sur DataDock (n° 0039871).

Présentation et objectifs

Public

Intermédiaires en financement participatif (IFP) et
Conseillers en investissements participatifs (CIP).

Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (4 heures). Elle
aura lieu de 14h à 18h.

Lieu de la formation

Cabinet Jeantet
11 Rue Galilée – Paris 16ème

Objectif pédagogique

Permettre aux employés des IFP et CIP d'appréhender
les bonnes pratiques en termes de communication
promotionnelle et de commercialisation des offres de
financement sur leur plateforme.

Compétences visées

- ✓ S'informer des obligations réglementaires
relatives à la communication promotionnelle et au
démarchage.
- ✓ S'approprier les bonnes pratiques et être capable
de les appliquer au quotidien.
- ✓ Renforcer ses compétences et accroître son
efficacité.
- ✓ Intégrer les évolutions réglementaires en cours.

Méthodologie

Nous mettons l'accent sur l'échange d'expériences et
de questionnements entre les participants et étayons
les situations à partir de cas concrets.

La formatrice

Marie Robin | Jeantet

Marie Robin est avocat au sein du département
contentieux financier du cabinet Jeantet à Paris.

Elle associe son expertise en matière de droit bancaire
et financier à sa connaissance approfondie du droit
pénal des affaires et des procédures devant les
autorités de poursuite.

Marie intervient principalement en droit bancaire
et financier pour des acteurs traditionnels comme
disruptifs, tant en conseil qu'en contentieux. Son
expertise porte également sur des problématiques
liées au financement participatif et aux crypto
monnaies.

Par ailleurs, elle conseille des entreprises régulées sur
des questions liées à la mise en œuvre d'obligations
réglementaires diverses et notamment la
réglementation relative à la lutte contre le blanchiment
d'argent et le financement du terrorisme. Elle les
représente également dans le cadre de procédures
devant différents régulateurs et juridictions.

Elle est titulaire d'un Master II en Droit pénal des
affaires de l'Université Paris Sud ainsi que d'un Master
I en droit des affaires et financier. En 2017, Marie est
sortie Major de Promotion de son Master Spécialisé en
Finance de l'INSEEC Business School.

Avant de rejoindre Jeantet, Marie a travaillé dans les
départements de droit des affaires et droit pénal des
affaires de plusieurs cabinets d'avocats d'envergure.
Elle a acquis une expérience significative en
contentieux financier et pénal des affaires mais
également dans le domaine des FinTech.

Le programme

Propos introductifs

L'objet poursuivi lors de cette formation sera notamment d'aborder :

- Les différents types d'informations : institutionnelles, promotionnelles, financières mais aussi en matière de reporting ;
- Les critères et contraintes de chaque information ;
- Un rappel de la réglementation en vigueur ;
- Les sanctions encourues

Comment combiner communication promotionnelle et respect de la réglementation ?

- L'étendue de l'obligation d'information comme acte de commercialisation ;
- Focus LOI PACTE et règlement PROSPECTUS : comment tirer avantage des nouvelles obligations du législateur ? ;
- Focus sur le démarchage bancaire et financier.

Diffusion d'une information erronée : quelles conséquences ?

- Focus sur les « nouvelles mauvaises pratiques » ;
- Conséquences : droit de rétractation, remboursement...

Mais alors : quelles sont les bonnes pratiques ?

- Focus sur le contenu du site internet.

Le contrôle du régulateur : le rôle de l'AMF renforcé

Questions/réponses

RENSEIGNEMENTS

Florence de MAUPEOU Directrice générale FPF

01 84 25 10 05 | florence.demaupeou@financeparticipative.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM PRÉNOM

FONCTION

STRUCTURE

E-MAIL TEL

ADRESSE DE FACTURATION

Participera **physiquement** à la formation du mardi 13 octobre 2020

Participera **à distance** à la formation du mardi 13 octobre 2020

COMMUNICATION PROMOTIONNELLE

Format : demi-journée

Mardi 13 octobre 2020

14h00 – 18h00

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

À réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix membres de FPF :

- 300€ TTC (TVA non applicable) en présentiel
- 250€ TTC (TVA non applicable) à distance
- 30% de réduction à partir du 2^{ème} inscrit de la même structure

Prix non membres :

- 500€ TTC (TVA non applicable)

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

Cabinet Jeantet
11 Rue Galilée 75116 Paris